



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;

Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J2 05)
du 18 septembre 1992;

L'entreprise ci-dessous reçoit

L' AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **Cheops Technology Switzerland SA**

Adresse : Chemin des Aulx 18
1228 Plan-les-Ouates

Responsable : Monsieur Emal HASHEMI – [REDACTED]

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 100'000.--

L'autorisation l'habilite à pratiquer le placement privé en Suisse, sous réserve du respect des conditions
fixées par les autorités compétentes.

Branches et professions :

Toutes professions (à l'exception des domaines sportif, au pair et artistique)

Première autorisation délivrée le 7 juillet 2025.


Bertrand GIRARDET
Juriste, tit. du brevet d'avocat



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

OFFICE CANTONAL DE L'INSPECTION ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Vu l'article 2 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services ;

Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J2 05)
du 18 septembre 1992 ;

L'entreprise ci-dessous reçoit

L' AUTORISATION

de pratiquer

LE PLACEMENT PRIVE

Entreprise : **Cheops Technology Switzerland SA**

Adresse : Chemin des Aulx 18
1228 Plan-les-Ouates

Responsable : Monsieur Emal HASHEMI – [REDACTED]

L'autorisation l'habilite à pratiquer le placement privé en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches et professions :

Toutes professions (à l'exception des domaines sportif, au pair et artistique)

Première autorisation délivrée le 7 juillet 2025.

Bertrand GIRARDET
Juriste, tit. du brevet d'avocat